

LA COMPÉTENCE DÉCHETS

De part la loi en vigueur, **les communes doivent assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers** des habitants de leurs territoires. Face à l'importance des coûts, la grande majorité d'entre elles s'est regroupée pour mettre en place et faire fonctionner ce service au sein de communautés de communes ou de syndicats.

En 2015, 14 collectivités assurent la collecte des déchets ménagers dans les Hautes-Pyrénées.

Depuis 2008, ces collectivités ont décidé de se regrouper à nouveau pour créer un organisme unique, **le SMTD65**, avec pour missions le traitement des déchets des ménages ainsi que la réalisation des futures installations nécessaires.

Regroupant **231 150 habitants sur 420 communes**, le SMTD65 est l'une des plus grosses collectivités de notre département.

~ 14 collectivités adhérentes
~ 420 communes
~ 231 150 habitants



LES MISSIONS DU SMTD65

Elles sont simples et poursuivent toutes le même objectif : **préserver l'environnement de notre département.**

- Réception et transport des déchets vers les centres de traitement.
- Traitement des ordures ménagères.
- Tri et revente des emballages issus des collectes sélectives.
- Traitement des déchets verts.
- Traitement des bas de quais de déchèteries pour certaines collectivités adhérentes.

LES 14 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SMTD65



Communes :

- Gavarnie
- Gèdre

Communautés de Communes

- de Batsurguère
- des Côteaux de Pouyastruc
- du Montaigu
- Gespe Adour Alaric
- du Pays Toy
- de la Haute-Bigorre
- du Canton d'Ossun
- du Pays de Lourdes

Syndicats Mixtes :

- Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée d'Argelès (SIRTOM)
- SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT)
- Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Lannemezan (SMECTOM)
- Val d'Adour Environnement (VAE)

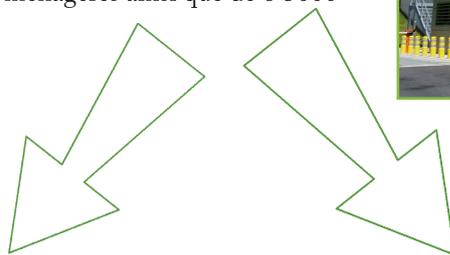
TRANSFÉRER LES DÉCHETS

Une fois les déchets collectés, et en fonction de leur éloignement des centres de traitement, ils transitent par des quais de transfert. Ce dispositif permet de diviser par 4 voir 5 le nombre de camions qui circulent sur nos routes.

Notre département est doté de 8 quais de transfert : Adé, Bagnères-de-Bigorre, Bordères-Louron, Capvern, Grézian, Pierrefitte-Nestalas et Vic-en-Bigorre.

En 2014, ils ont permis le transit de 42 000 Tonnes d'ordures ménagères ainsi que de 6 300 Tonnes de collecte sélective

Prix moyen du transfert : 33,27 €/tonne transférée



TRAITER LES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans notre département, les déchets non valorisables des ménages sont traités par enfouissement dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

En 2015, pour la dernière année, le département comptait deux ISDND en cours d'exploitation et une ISDND en phase de post exploitation :

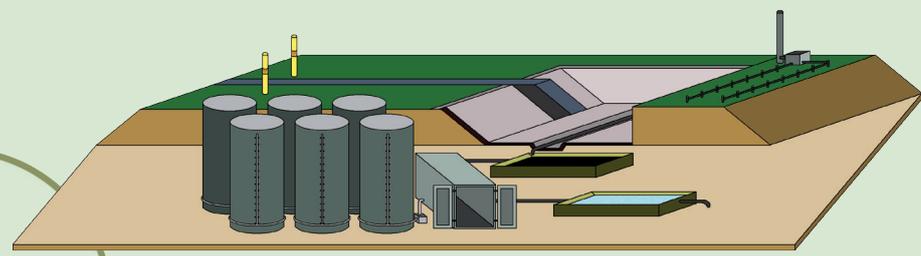
Bénac, exploité directement par l'entreprise Veolia, pour les Ordures Ménagères de l'intégralité du département et les encombrants de déchèteries de la zone centrale et de la zone Ouest du département, (64 533 Tonnes en 2014).

Capvern, exploité par le SMTD65 (régie), pour les refus du centre de tri, les Déchets Industriels et les encombrants de déchèteries de l'Est du département, (5 357 tonnes en 2014).

Lourdes-Mourles, en post exploitation pour une durée minimum de 30 ans.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères traités :

2008	74 019
2009	72 133
2010	70 182
2011	69 871
2012	67 932
2013	65 731
2014	64 533



SÉPARER LES EMBALLAGES

Les emballages ménagers ramassés lors de la collecte sélective sur le département sont transférés vers le centre de tri départemental de Capvern, mis en service en 2013, et géré par le SMTD65 (régie).

Il permet de trier 5 tonnes d'emballages par heure pour une capacité nominale de 15 000 tonnes présentes dans la collecte sélective : aciers, alimentaires et plastiques.

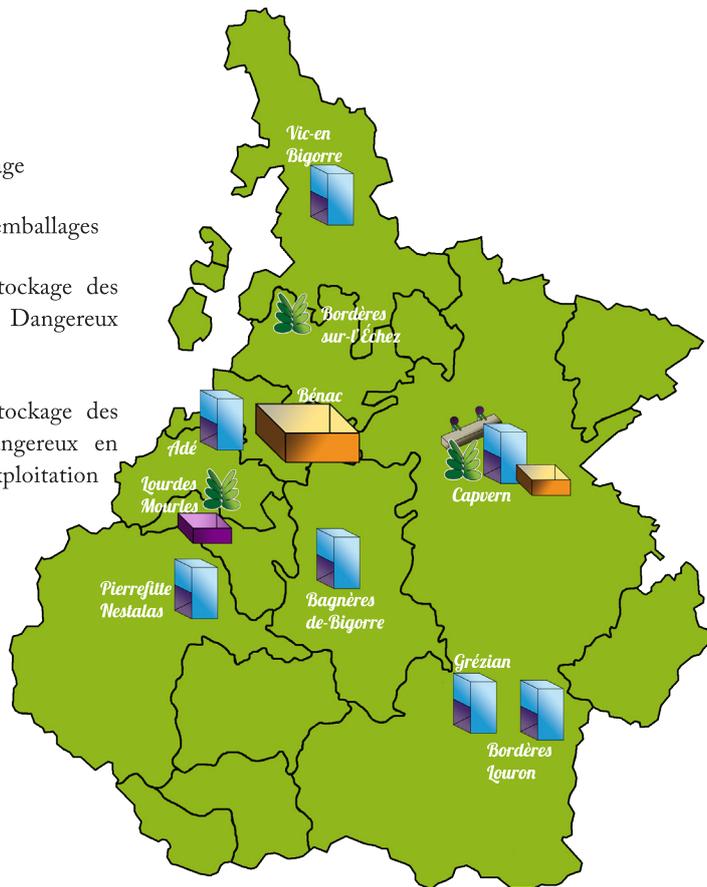
En 2014, 10 500 Tonnes d'emballages ont été traités :

- 8 800 Tonnes ont été expédiées vers des centres de traitement
- 1 500 Tonnes ne sont pas recyclables
- L'écart entre les tonnages entrants et sortants est dû aux déchets en eaux, objets de petites tailles etc...





-  Quais de transfert
-  Aires de compostage
-  Centre de tri des emballages
-  Installation de Stockage des déchets Non Dangereux (ISDND)
-  Installation de Stockage des déchets Non Dangereux en période de post-exploitation



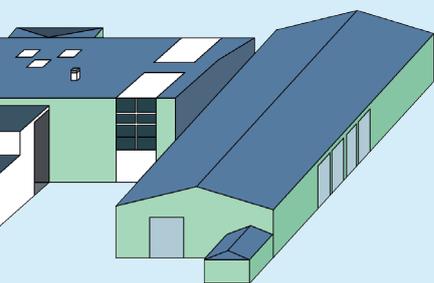
Evolution des tonnages d'emballages et journaux-magazines traités :

2008	10 477
2009	11 097
2010	10 953
2011	10 913
2012	11 064
2013	10 230
2014	10 493

de la
ous
de
par
par
00 Tonnes par an et de séparer les matières
ier, aluminium, cartons, papiers, briques

ont été traitées sur le centre de tri :

les centres de recyclage et valorisées
et ont été écartées, ce sont les refus du tri.
les tonnages traités est la "freinte", pertes



COMPOSTER LES DÉCHETS VERTS

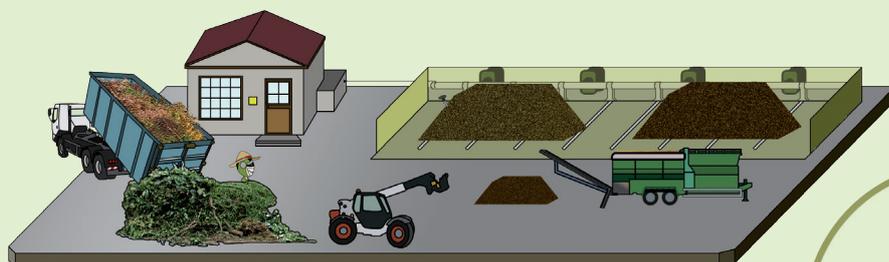
Evolution des tonnages de déchets verts traités :

2008	14 197
2009	15 040
2010	14 376
2011	19 384
2012	16 787
2013	15 378
2014	20 179

Sur notre département, le traitement des déchets verts se fait par broyage et/ou compostage. Ces déchets verts sont issus de collectes en déchèteries et/ou d'apports directs sur les aires de traitement. Ils sont majoritairement produits par les ménages mais peuvent également être issus de l'activité des professionnels et des services municipaux.

Le compost produit est utilisé par l'agriculture en grande majorité et par les particuliers qui peuvent se le procurer sur certaines déchèteries en contactant les structures de collecte de leur commune.

Sur le territoire du SMTD65, on dénombre ainsi six aires de broyage (Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Cauterets, Saint Lary, Saint-Laurent-de-Neste et Viella) et trois aires de compostage (Bordères-sur-l'Echez, Capvern et Lourdes-Mourles).



LES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PAYÉS PAR L'USAGER

Ordures ménagères	Collectes sélectives	Déchets verts
107,80 €/T	23,73 €/T	37,61 €/T

QUELQUES EXEMPLES POUR AGIR SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque habitant des Hautes-Pyrénées produit une moyenne de 290 Kg par an d'ordures ménagères (moyenne nationale : 350Kg/an/hab). Sur l'année 2014, le SMTD65 a organisé une campagne de détermination de la composition de nos poubelles.

Cette étude nous a permis de constater qu'il reste de nombreuses pistes d'améliorations. En appliquant des gestes simples au quotidien, nous pourrions en effet, faire baisser rapidement le coût global de traitement payé à l'échelle du département : 2 exemples,

1 - Le tri des emballages peut s'améliorer

8 boîtes de conserve sur 10 et 6 bouteilles plastique sur 10, sont jetées à la poubelle.

Nous pourrions économiser 500 000 € par an



2 - Pratiquez le compostage

2014 : 100 kgs de matières fermentescibles par habitant. En détournant 25% vers le compostage individuel, **nous économiserions 600 000 € par an**



Pour tous renseignements sur le tri des emballages, contactez votre structure de collecte ou votre Mairie

ET À COMPTER DE 2016 ?

1 MILLION DE KILOMÈTRES* À PARCOURIR ET 1 MILLION D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES À DÉPENSER

Le 31 décembre 2015, la dernière installation de traitement des Hautes-Pyrénées (Bénac) cessera son activité concernant les ordures ménagères.

Dans le cadre du schéma départemental de gestion des déchets voté par le Conseil Départemental en 2010, le SMTD65 s'est vu confier la réalisation des installations nécessaires au bon fonctionnement du traitement des déchets des Hautes-Pyrénées. En raison du retard pris pour la mise en oeuvre de ces nouvelles installations, les déchets des hauts-pyrénéens devront être traités hors du département à compter du 1er janvier 2016 et pour une durée minimale de 2 ans et demi jusqu'à la mise en service du centre de valorisation de Bordères-sur-l'Échez (UTV).

Le SMTD65 a donc lancé un marché public afin de désigner les sites de traitement qui nous accueilleront. Nos déchets seront donc traités à Toulouse (31), Bessières (31) et Montech (82). Si les solutions de traitement se trouvent encore dans la région Midi-Pyrénées, deux aspects posent question :

- **L'aspect financier** : déplacer des déchets sur des longues distances représente un coût, à savoir une augmentation de plus de 1 million d'euros par an (somme à partager par chaque foyer de notre département)
- **L'aspect moral** : accepterait-on de recevoir les déchets des autres départements sur notre territoire ?

*** 1 046 952 Km : c'est le nombre de kilomètres annuels que les camions de transfert vont parcourir à partir de 2016 pour assurer le traitement de nos déchets ménagers hors du département.**



Syndicat Mixte de traitement des Déchets 65
30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 38 44 90 - Mél. : smttd65@smttd65.fr
www.smttd65.fr - www.utv65.fr